



FONDS SOCIAL EUROPEEN

COMPTE RENDU DU
COMITE NATIONAL DE SUIVI
DU 29 SEPTEMBRE 2015

PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL FSE COMPETITIVITE REGIONALE ET EMPLOI 2007-2013

PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL FSE EMPLOI ET INCLUSION 2014-2020

ET

PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES EN METROPOLE ET OUTRE-MER

ORDRE DU JOUR :

Introduction.....	2
Approbation du compte rendu du CNS du 28 janvier 2015, des modifications du Règlement intérieur du CNS et du Plan de Suivi et d'évaluation du PON FSE et PON IEJ	6
État d'avancement de la désignation de la DGEFP en qualité d'autorité de gestion et de l'élaboration des outils de gestion.....	9
État d'avancement de la programmation du PON FSE et PO IEJ	11
Point sur la stratégie de communication 2014-2020.....	12

État d'avancement des PO régionaux	12
État d'avancement de la clôture 2007-2013	13

INTRODUCTION

Claire DESCREUX, Adjointe à la déléguée générale à l'emploi et la formation professionnelle ouvre la séance par quelques points de contexte.

L'année 2015 s'est traduite par des avancées dans la mise en œuvre de la nouvelle programmation ; le PON FSE et le PON IEJ ont été lancés et plusieurs actions font déjà l'objet de premiers bilans. L'enjeu est maintenant de déployer les outils de suivi et d'évaluation, mais aussi d'accompagner le changement lié à la dématérialisation de la chaîne de gestion, aux évolutions réglementaires sur la gestion et au suivi et à l'évaluation.

Depuis le 28 janvier dernier, de nombreuses actions ont été mises en œuvre dans ce domaine : un séminaire Ma Démarche FSE (MDFSE) s'est déroulé le 16 avril sur le fonctionnement du logiciel ; des guides utilisateurs ont été édités et des tutoriels pour aider au maniement de l'outil ; une interface Ma ligne FSE a été mise en place, désormais opérationnelle pour la programmation 2014-2020 ; les modules de formation des Direccte ont débuté avec deux premières sessions déjà organisées, et des discussions seront engagées avec le CNFPT afin de professionnaliser les gestionnaires des départements sur les méthodes, les outils et enjeux de la nouvelle programmation avec des supports harmonisés avec ceux des Direccte. En outre, des réflexions sont en cours sur l'organisation concrète des services sur les territoires compte tenu de la nouvelle carte des régions. Conformément à la volonté partagée entre la Commission européenne (CE) et les exécutifs régionaux, les périmètres des PO des fonds européens devraient rester inchangés pour la programmation 2014-2020.

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique, le Ministre du travail a souhaité que soit lancée une évaluation des politiques publiques (EPP) sur la simplification de la gestion du FSE. Cette mission a été confiée le 1^{er} juillet à l'IGAS et l'IGF.

Quelques points d'attention :

- les outils relatifs à la mise en œuvre des deux PON sont en cours de finalisation dans MDFSE ;
- le module relatif aux bilans est opérationnel depuis le 1^{er} septembre dernier après les modules relatifs à la convention et à la convention de subvention globale en juin.
- La prochaine étape concerne la mise en place du module relatif au contrôle de services faits.

S'agissant de l'IEJ, 288 M€ ont été programmés à ce jour, soient 67 % des crédits, dont l'intégralité du volet central. Il est prévu de programmer la totalité des crédits avant la fin de l'année.

Sur les problèmes de préfinancement, la modification réglementaire adoptée en juin a permis de les solutionner ; la DGEFP avait par ailleurs apporté des solutions

temporaires en mobilisant la trésorerie du programme 2007-2013.

L'objectif est de pouvoir déclarer les premières dépenses IEJ lors de l'appel de fonds de fin d'année, permettant de démontrer la capacité de la France à répondre à la demande politique d'une mobilisation forte de ces crédits. A ce titre, la validation de la commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC) est attendue sur le Descriptif de système de gestion et de contrôle (DSGC).

Concernant le PON FSE, le démarrage de la programmation est plus lent que pour l'IEJ, un constat toutefois logique compte tenu de la phase de conventionnement des OI et de la mobilisation des équipes sur les travaux de clôture de la précédente programmation.

La programmation 2007-2013 constitue un point de vigilance : il reste deux appels de fonds pour déclarer les dépenses à la CE (novembre 2015 et mars 2016). Les services gestionnaires concernés doivent donc continuer de se mobiliser.

Michel NEUGNOT, Vice-président du Conseil régional de Bourgogne, représentant de l'Association des Régions de France, déclare que l'articulation entre l'Etat et les régions dans le PON se passe bien alors qu'il pouvait paraître compliqué. En revanche, les régions restent dans l'attente de l'apurement des dépenses de la période 2000-2006, à savoir 13 M€ qui doivent encore leur être restitués. Leur souhait est de pouvoir solutionner ce point avant les prochaines élections régionales.

S'agissant de la période 2007-2013, la fin de la programmation constitue un exercice majeur qui concerne à la fois l'Etat, les régions et l'ensemble des acteurs du FSE en France ; il doit être réussi de manière collective et partenariale. Pour y parvenir, un dialogue de gestion étroit et efficace est nécessaire entre les services de l'Etat et les régions qui ont dans leur grande majorité géré des subventions globales, et sont responsables de la bonne fin de l'ensemble des dossiers. Ce dialogue de gestion doit aussi associer l'ensemble des partenaires concernés, notamment certains services de l'Etat, tels que les DRFIP qui assurent la fonction de certification des opérations. Il est également nécessaire d'envisager un éventuel report de la date de clôture pour le FSE, les délais pouvant être courts pour mener certaines opérations, dans la période actuelle.

Sur l'avancement des programmes opérationnels régionaux FEDER-FSE (POR) pour la période 2014-2020, il n'y a pas de difficultés particulières. Force est de constater que le gouvernement a gagné le pari consistant à confier aux régions l'autorité de gestion. Les régions ont pour l'essentiel démarré la programmation des projets, notamment au bénéfice de la formation des demandeurs d'emploi.

Concernant la simplification demandée par l'État, sa mise en œuvre constitue un enjeu majeur, notamment pour les porteurs de projet, dans la mesure où le nouveau PO ne répond pas aux mêmes règles et aux mêmes objectifs que les autres. Les régions travaillent activement sur ce volet, notamment sur la mise en œuvre des méthodes de coûts simplifiés qui visent à limiter la charge administrative de certains porteurs de projets, et par conséquent, permettent d'étendre l'assiette des projets éligibles. Les avancées de certaines régions sur ce sujet devraient se traduire par des avancées opérationnelles au cours des prochains mois. Il reste toutefois encore

du travail à réaliser, en collaboration avec l'Etat et les régions..

Sur le plan d'évaluation des PO FSE et IEJ, les régions s'associent pleinement à la démarche d'évaluation mise en place par l'Etat, avec une volonté de performance mutuelle. Les régions concernées par l'IEJ sont d'ailleurs très impliquées dans la première évaluation qui vient de débuter, que les régions et l'ARF ont souhaité commune avec l'Etat.

Concernant l'information et la communication, il s'agit d'un point déterminant, notamment pour rendre accessible au plus grand nombre l'existence des PO et les actions sous-tendues. Elles travaillent en étroite collaboration avec l'Etat pour diffuser au mieux l'information et communiquer le plus efficacement possible, l'objectif étant de décomplexifier le FSE, rendre les procédures le plus simple possible, et éviter les redondances en matière de communication. A ce titre, un certain nombre d'initiatives ont déjà été prises entre les services de l'Etat et les régions pour organiser des séminaires communs, à destination du partenariat régional et notamment des porteurs de projet.

Claire DESCREUX remercie Michel Neugnot de son propos positif et partenarial. Sur la question de la dette, elle précise qu'il s'agit d'un sujet interministériel pour lequel les discussions n'ont pas abouti. A l'heure actuelle, la moitié de la dette a pu être remboursée aux régions en utilisant la trésorerie de la programmation 2000-2006. Pour le solde, la trésorerie de la programmation 2007-2013 pourrait être mise à profit si l'autorisation de la Direction du budget est obtenue. En tout état de cause, une solution est recherchée activement à cette question.

Egidio CANCIANI, Chef de l'Unité France, DG Emploi Commission européenne déclare que sur la nouvelle période de programmation, l'accent a été mis sur les objectifs, mais aussi sur le fait que les fonds européens doivent appuyer les objectifs et les priorités européennes. Les programmes ciblent certains publics, mais ont aussi des objectifs assez larges pour permettre des adaptations. Il est essentiel d'intégrer le thème de l'Europe dans le débat compte tenu des défis qui sont à relever actuellement. La CE s'est attaquée notamment à trois grands chantiers : la crise des réfugiés, la question du soutien à l'emploi et à la croissance, et le renforcement de la dimension sociale dans l'Union économique et monétaire européenne.

Sur la question des réfugiés, il s'agit d'une crise majeure pour l'Europe. Le fait de pouvoir traiter un sujet aussi complexe ne peut que renforcer l'Europe dans ses valeurs, mais aussi dans son économie, compte tenu du potentiel humain. Malgré les difficultés, les Etats membres sont parvenus à s'entendre sur une répartition des quotas de réfugiés. Les politiques doivent donc être en mesure de promouvoir l'inclusion sociale et faciliter l'intégration des réfugiés dans le marché du travail. A ce titre, toutes les autorités de gestion du FSE ont été réunies récemment pour examiner de quelle manière le FSE peut apporter son aide à l'intégration des migrants (ex : formation, cours de langue, accès aux soins ou services sociaux). A noter, des difficultés existent parfois en termes de législation nationale pour l'accès au travail des réfugiés. A ce stade, la CE prône que de telles restrictions soient levées pour permettre aux demandeurs d'asile d'accéder au marché du travail plus rapidement. A partir du moment où cette intégration sera rendue possible, le FSE pourra intervenir au bénéfice de ces publics. Le FSE peut aussi soutenir l'accès à la

formation professionnelle et l'éducation pour les mineurs. Il peut être également utilisé pour renforcer la capacité administrative des administrations de l'Etat ou des régions, voire des associations qui travaillent dans le champ des réfugiés. Ce véritable défi demande d'entreprendre une réflexion commune afin de l'intégrer au PO sans nécessairement le modifier.

Sur l'emploi et le social, ces domaines sont prioritaires en matière d'intervention pour la CE dans le contexte de crise actuelle. L'Europe travaille d'ailleurs à la création d'un socle de droit social applicable dans toute l'UE. Ce grand chantier politique n'a pas forcément une application directe dans le FSE, mais mérite d'être gardé à l'esprit. Certains groupes ont souffert de la crise plus que d'autres, c'est notamment le cas des chômeurs de longue durée dont la réinsertion est toujours plus difficile. A ce titre, la CE a incité récemment les Etats membres à réfléchir à une prise en charge spécifique des chômeurs de plus de douze mois. Le chômage des jeunes reste également une grande priorité ; sur ce point, il faut souligner la nécessité d'une mise en œuvre rapide du programme IEJ.

Nous sommes aussi confrontés à deux défis importants dans la mise en œuvre concrète du FSE, déjà évoqués par le passé: la simplification et la coordination.

Concernant la mise en place des coûts simplifiés, pour la Garantie jeune en particulier, Egidio CANCIANI remercie la DGEFP pour le travail commun réalisé. L'acte délégué Garantie Jeune devrait être adopté le 9 novembre par le Parlement européen. Par ailleurs, la simplification constitue un défi majeur, à la fois pour simplifier le travail des porteurs de projets, mais aussi pour améliorer l'image de marque du FSE. Les progrès déjà réalisés sur ce volet sont à souligner, en particulier sur les coûts simplifiés ; pour autant, il reste encore des efforts à fournir notamment être à l'écoute des bénéficiaires afin de savoir si ces mesures répondent aux besoins réels, mais aussi réfléchir à d'autres mesures de simplification.

En termes de coordination, malgré de nombreux points positifs, des améliorations sont encore possibles notamment dans le champ de la communication (ex : charte graphique, communication commune Etat et régions). Il convient donc de travailler ensemble en continu dans les comités pour veiller à ce que les lignes de partage soient plutôt des lignes de synergie. Un état des lieux pourrait être fait sur ce thème, qui reste un point de vigilance, dans le cadre du comité de coordination FSE qui devrait être réuni avant la fin de l'année.

Pour conclure, de nouveaux défis s'ajoutant aux anciens, le travail à accomplir reste encore important. Cela signifie aussi que le FSE est à sa juste place, sur la ligne de front, pour construire une Europe plus sociale.

Claire DESCREUX remercie Egidio Canciani et souligne que la France a des priorités assez convergentes avec l'UE. Après le plan pour la garantie pour la jeunesse fin 2013, un plan pour les chômeurs de longue durée vient d'être élaboré.

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

M. Augustin ROSSI, représentant l'Association des Départements de France, appelle l'attention d'une part sur la possibilité pour les agents des départements de bénéficier de formations sur le FSE, d'autre part sur la date de parution du décret d'éligibilité des dépenses et enfin sur les résultats du marché relatif à l'IAE.

Claire DESCREUX répond qu'un travail a débuté avec le CNFPT sur l'identification de ces besoins ; concernant la date de parution du décret le processus suit son cours ; enfin sur les résultats du marché relatif à l'IAE, il sera relancé puisqu'il a été déclaré infructueux. Enfin, les difficultés rencontrées par les départements sur l'utilisation de MDFSE seront examinées.

Mme Danièle CORNET, présidente du PLIE Plaine Centrale du Val de Marne Alliance Ville Emplois (AVE), soulève la problématique des avances de trésorerie.

Claire DESCREUX indique que la Caisse des dépôts est actuellement interrogée sur l'éventualité d'un appui de sa part.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CNS DU 28 JANVIER 2015

Claire DESCREUX valide l'adoption du compte-rendu après avoir précisé que toutes les observations seront intégrées, y compris celles qui viennent d'être effectuées par le mouvement associatif compte tenu de la mise en ligne tardive du document.. Ce document sera mis en ligne.

APPROBATION DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DU CNS

François LEPAGE, adjoint de la Sous-directrice du FSE, DGEFP, rappelle que le règlement intérieur (RI) adopté lors du CNS de septembre 2014 fixait les premiers modes de fonctionnement du CNS. Un an après le lancement de la nouvelle programmation, il semblait utile d'apporter quelques compléments au document.

Les deux modifications proposées ont été mises en ligne, matérialisées en rouge dans le RI: la première, dans le préambule, vise à rappeler l'articulation entre le CNS et les CRS inter-fonds ; la seconde située dans l'article 1 concerne les missions du CRS dans la mise en œuvre du volet déconcentré du PON FSE et du PON IEJ (déclinaison régionale des critères de sélection des opérations, impact régional des opérations conduites sur le volet central du PON, suivi des lignes de partage entre le volet déconcentré du PON et du POR). Une référence à la composition des CRS inter-fonds est ajoutée afin de souligner en particulier la présence des partenaires sociaux.

En l'absence d'objection, le Règlement Intérieur est considéré comme approuvé.

APPROBATION DU PLAN DE SUIVI ET D'EVALUATION DU PON FSE ET PON IEJ

Tristan KLEIN, Adjoint du Chef de la Mission d'Appui aux déploiements des Programmes, Sous-direction FSE (SD FSE), débute par une présentation du comité de pilotage de l'évaluation (CopilEval). La mise en place de cette instance a été souhaitée par la DGEFP, avec la volonté d'élargir son rôle de pilotage en donnant plus de place aux partenaires du FSE. Le comité se compose de partenaires sociaux, de régions, Direccte, départements, PLIE et AVE, mais aussi de représentants des administrations centrales, personnalités qualifiées et experts académiques. A noter, le Mouvement associatif sera désormais associé.

Le comité s'est déjà réuni deux fois. Il a vocation à se réunir 2 à 3 fois par an.

Concernant le plan d'évaluation qui doit réglementairement être approuvé dans l'année d'adoption des programmes par ce CNS, le comité de suivi aura à examiner les progrès accomplis dans l'exécution du plan d'évaluation et les suites données aux conclusions des évaluations.

Plusieurs objectifs ont été listés dont l'amélioration de la qualité des évaluations, l'articulation et la mise en cohérence des travaux. L'enjeu est aussi de manager les programmes et de prendre des orientations politiques suite aux évaluations formulées, de s'assurer que les évaluations fournissent des résultats pour alimenter les rapports annuels de mise en œuvre (RAMO), de favoriser le partage des connaissances et d'estimer les moyens nécessaires à l'évaluation.

Le plan d'évaluation vise à respecter au plus près les recommandations de la CE. Pour ce faire, il est décliné en trois parties :

- La première partie revient sur le périmètre du plan, les objectifs et les mécanismes de coordination. Ce dernier point constitue un véritable enjeu mis en avant par la CE et dicté par la nouvelle architecture, supposant la recherche d'une cohérence et d'une mutualisation des travaux d'évaluation. Les lieux de coordination sont le CNS et le CopilEval qui doivent être articulés avec les lieux de coordination des politiques de l'emploi. A souligner, dans l'avis émis sur le plan d'évaluation qu'il a jugé globalement positif, le CopilEval I insiste sur cet enjeu d'articulation.

- La deuxième partie précise le cadre des travaux d'évaluation en termes de pilotage, de réalisation et de gouvernance des travaux. La DGEFP conçoit et pilote l'ensemble des travaux de suivi et évaluation ; elle fait appel à des prestataires externes chargés de l'évaluation dans le cadre d'un marché public. Le rôle du CNS est d'approuver le plan d'évaluation et les modifications de celui-ci, il est aussi informé des avis formulés par le CopilEval. Le plan détaille aussi le processus des travaux. L'objectif est d'avoir une diversité d'approches méthodologiques, une démarche de communication et de valorisation des travaux, ainsi qu'un système d'information permettant de fournir des données de qualité. A noter, le budget global est de 6 M€ consacrés à l'évaluation des deux PON.

- La troisième partie du plan d'évaluation traite des travaux d'évaluation programmés à ce stade : trois évaluations d'impact pour le PON FSE et deux évaluations IEJ. La priorité est de réaliser les évaluations relatives à l'IEJ ainsi que celle relative à l'axe 3, pour le PON FSE, avant 2019 ; les deux dernières sur l'axe 1 et 2 du PON FSE devront l'être pour 2020.

Concernant l'évaluation thématique, les sujets identifiés sont les principes horizontaux (égalité homme-femme, lutte contre les discriminations, politique de la ville et zones rurales défavorisées), l'innovation sociale, la professionnalisation des acteurs et modernisation du SPE, un bilan à mi-parcours de la nouvelle architecture de gestion, l'emploi des seniors, la valeur ajoutée du FSE, l'articulation du FSE avec la politique nationale de l'emploi, la gouvernance de l'inclusion et la mobilisation des employeurs, et la contribution du FSE à la stratégie UE 2020.

Concernant l'IEJ, le RAMO a été remis comme prévu réglementairement. Le format des RAMO a évolué par rapport aux anciens RAE, avec de nombreux tableaux chiffrés et des parties littéraires plus réduites (RAMO transmis au CNS en amont de

la réunion pour information).

Sur l'évaluation d'impact de l'IEJ qui a débuté en septembre, il s'agit d'une obligation réglementaire à fin 2015 pour toutes les AG concernées. Le choix a été fait d'une évaluation mutualisée, financée intégralement par la DGEFP dont l'enjeu est d'obtenir 12 monographies régionales et une synthèse nationale permettant d'obtenir un bilan assez détaillé. Cette étude comporte une phase terrain menée en novembre avec une série d'entretiens prévus dans chaque région. Par ailleurs, un premier séminaire technique d'échanges est planifié le 12 octobre ouvert à l'ensemble des partenaires.

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Catherine MARCHAND de la **CGPME** félicite la DGEFP pour l'organisation du CopilEval et souhaite témoigner des difficultés des Opca, notamment Agefos-PME, dans la collecte des données.

En réponse aux problématiques de collecte de données, **Egidio CANCIANI** déclare qu'il conviendra de faire preuve de pédagogie pour convaincre les bénéficiaires qui font preuve de résistance pour les collecter ; mais la plupart de ces données ne sont pas des données sensibles et le questionnaire élaboré par la DGEFP est simple. Quelques remarques relatives au plan d'évaluation, la CE le trouve globalement bien rédigé. Il faudra une bonne coordination entre les travaux évaluatifs réalisés par le comité et en région pour obtenir une approche cohérente. La mise en place d'un Copil de l'évaluation est un point positif. Il doit jouer un rôle majeur en termes de coordination au niveau des évaluations du PON et des POR.

Sur la programmation IEJ, **Corinne VAILLANT** rappelle que, d'un point de vue réglementaire, les actions peuvent être programmées jusqu'en 2018, la seule obligation étant de respecter les tranches. En parallèle, compte tenu de la volonté française de prolonger l'initiative au-delà de 2015, l'objectif est de réaliser un appel de fonds à la fin 2015.

Sur les données disponibles, **Tristan KLEIN** précise qu'un état des possibles a été demandé au prestataire afin d'examiner si les outils existants sont suffisants, ou bien si l'éventualité, notamment d'une convention avec l'INSEE, doit être envisagée. Concernant les corrections financières, un enjeu existe autour de la saisie des indicateurs avec des sanctions potentielles si la qualité des données n'est pas au rendez-vous ou si les résultats ne sont pas atteints. L'accompagnement est un volet essentiel de ce point de vue. Les différents partenaires sont informés qu'il est préférable de faire évoluer les systèmes d'information dès le départ.

En l'absence d'opposition et d'abstention, **Claire DESCREUX** valide l'approbation du plan d'évaluation.

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA DESIGNATION DE LA DGEFP EN QUALITE D'AUTORITE DE GESTION

François LEPAGE, précise que ce processus long et complexe prévu par des règlements communautaires (articles 123-1 et 124-2) a débuté il y a plusieurs mois. La DGEFP doit être désignée autorité de gestion pour deux programmes opérationnels: le PON FSE et le PON IEJ dont l'état d'avancement diffère.

Le DSGC du PON IEJ a été transmis à la CICC au début du mois de juillet, après plusieurs échanges, et cette dernière doit rendre son avis en octobre. L'enjeu est une désignation rapide de la DGEFP en tant qu'autorité de gestion pour pouvoir déclarer des dépenses lors du premier appel de fonds qui devrait intervenir avant la fin de l'année 2015.

Le DSGC du PON FSE est en cours de finalisation. Il comprendra les DSGC des autorités de gestion déléguées « Direccte » et des organismes intermédiaires. L'objectif est un envoi à la CICC en octobre avant de débiter un processus d'échanges permettant d'aboutir à une version définitive.

Pour information, la Direction générale de la cohésion sociale au sein du Ministère des affaires sociales a été désignée autorité de gestion sur le fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) en juillet 2015.

Egidio CANCIANI remercie la DGEFP pour l'avancement de la procédure, mais exprime aussi quelques inquiétudes sur le retard accumulé sur le PON FSE. Il rappelle que la CE ne peut effectuer de paiements intermédiaires tant que l'AG n'est pas désignée. Les délais sont donc à surveiller avec attention.

Sur l'aspect temporalité, **Corinne VAILLANT** souligne que le changement de réglementation entre 2007-2013 et 2014-2020 a impliqué un travail administratif majeur dont la CE doit absolument tenir compte.

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

S'agissant des difficultés de trésorerie rencontrées par certains acteurs, **Corinne VAILLANT** précise que la DGEFP se mobilise pour que les déclarations de dépenses puissent intervenir le plus tôt possible, lors des premiers appels de fonds en 2016.

ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ELABORATION DES OUTILS DE GESTION

Véronique GALLO, Cheffe de la Mission Affaires financières et juridiques, SD FSE rappelle que les modèles de demande de financement sur le PON FSE et le PO IEJ datent de septembre 2014. Ont été mis dans « Ma démarche FSE » (MDFSE) les rapports « instruction » à partir de janvier 2015 et le module de programmation des opérations en février 2015. Le conventionnement a été possible en juin 2015 et le module bilan d'exécution-demande de paiement pour les bénéficiaires a été ouvert fin août 2015. En septembre 2015, un modèle de rapport de visite sur place a été mis en ligne pour le contrôle des opérations en cours d'exécution. La plupart de ces outils ont été fournis en version papier avant l'ouverture des modules.

A savoir, le rapport de visite sur place n'est pas un outil de saisie en ligne, mais un outil à télécharger dans MDFSE et à recharger ensuite pour pouvoir suivre la piste d'audit. Pour la mise en œuvre des conventionnements des OI, la DGEFP a mis à disposition la demande de subvention globale en octobre 2014 ; le rapport d'instruction type l'a été en février 2015 et la convention de subvention globale en juin 2015 ; cette dernière n'est pas dématérialisée, mais doit être conservée dans MDFSE une fois signée par les deux parties.

Les prochains modules qui seront ouverts dans MDFSE sont le rapport de contrôle de services faits le 8 octobre 2015, le module certification début novembre 2015. Le module appels de fonds sera disponible dans Synergie le 15 décembre 2015.

Les chantiers à venir sont le module avenant aux conventions individuelles et le module marchés qui devraient être disponibles avant la fin de l'année.

Pour accompagner le changement, ont été mis en ligne :

- des guides d'utilisation à destination des porteurs de projets pour expliciter le dossier de demande de financement et détailler les obligations de publicité
- des notices sur le suivi des participants
- et des pas-à-pas et modules explicatifs du bilan d'exécution.

De même, les services gestionnaires ont à disposition dans MDFSE des aides en ligne aux différentes étapes de la piste d'audit ainsi qu'un guide pour la gestion des habilitations. Une notice destinée aux futurs organismes intermédiaire a aussi été mise en ligne en appui de la demande de subvention globale.

Sur le suivi des participants, des notices expliquant le questionnaire de recueil de données sont disponibles dans le module aide de MDFSE, mais aussi un guide sur le suivi des participants 2014-2020 et tous les documents permettant l'import des participants dans MDFSE.

Treize tutoriels vidéo sont également proposés pour aider à la prise en main des différents modules de MDFSE. « Ma ligne FSE » permet enfin aux gestionnaires de saisir la DGEFP sur d'éventuels problèmes relatifs à MDFSE et les questions métiers soulevées aux différentes étapes de la piste d'audit.

ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION DU PON FSE ET PO IEJ

François LEPAGE rappelle que la maquette du PON FSE est de 2,8 Mds€ dont une partie gérée au niveau central (855 M€) et une partie gérée au niveau déconcentré (2,04 Mds€). A ce jour, 5 434 dossiers ont été saisis dans MDFSE, dont 794 sur l'axe 1, 525 sur l'axe 2 et 4 035 sur l'axe 3.

Près de 340 M€ sont d'ores et déjà programmés au niveau central, soit 40 % de cette enveloppe dont une large part sont des conventions de SG passées avec trois grands organismes intermédiaires (Pôle Emploi, FPSPP, et France active) ainsi que les têtes de réseau de la création d'entreprise et les têtes de réseau de l'IAE.

Concernant le volet déconcentré, le niveau de programmation reste limité : 63 M€ de crédits programmés, soit 3 % de la maquette. A noter, de nombreux dossiers déjà saisis dans MDFSE sont en cours d'instruction, autrement dit le niveau de programmation devrait être largement supérieur dès qu'ils auront été programmés.

S'agissant du PO IEJ, la maquette est de 431 M€ (volet central pour 161 M€ et volet déconcentré pour 270 M€). A ce stade, au global, 288 M€ sont programmés, soit 67 % de la maquette IEJ. Tous les crédits ont été programmés au niveau central, il y a même une légère sur-programmation pour des opérations portées par des

opérateurs nationaux (APEC, Pôle Emploi, les OPCA pour la formation des emplois d'avenir et le cofinancement de la « garantie jeune »).

Au niveau déconcentré, la programmation est de 96 M€, soit 36 % de la maquette. Comme pour le PON, certains dossiers étant en cours d'instruction dans MDFSE, les actions du volet déconcentré devraient atteindre très vite un niveau de programmation de 100 %. Toutefois, si certains crédits n'étaient pas utilisés, les Direccte sont invitées à en informer la DGEFP afin que des redéploiements soient effectués entre les Direccte ou le volet central si besoin.

POINT SUR LA STRATEGIE DE COMMUNICATION 2014-2020

Christophe GARNIER, Chargé de la communication FSE, SD FSE, déclare que le plan d'action repose sur une stratégie digitale. Un dialogue compétitif a été ouvert avec quatre agences pour choisir un prestataire assurant l'accompagnement, avec une refonte en profondeur du site internet FSE qui deviendra l'outil privilégié de l'information nationale.

En parallèle, cinq grandes actions physiques sont programmées sur les douze prochains mois :

- Un concours des projets FSE de type trophées à destination des porteurs de projets, avec le choix de finalistes par un jury national dans plusieurs catégories, et une remise des trophées à l'automne 2016 ; l'enjeu est de sortir de la dimension gestion et de valoriser les bonnes pratiques.

- Une opération « 100 visages pour l'Europe » : une action nationale destinée à mettre en valeur les acteurs dont la participation dans le cadre d'un projet FSE a été particulièrement bénéfique en termes d'évolution personnelle et professionnelle.

- Un concours à destination des écoles de journalisme. L'objectif est de mobiliser les étudiants sur les enjeux européens dès le début de leur carrière.

- Une semaine consacrée à l'égalité professionnelle homme-femme conduite de façon transversale avec les équipes de communication de la DGEFP et le FSE, prévue au printemps 2016. - Une nouvelle édition du Village des Initiatives FSE qui viendra clôturer l'ensemble des actions d'animation digitale et physique de l'année est programmée à l'automne 2016. Elle constitue le point d'orgue de l'ensemble des opérations, notamment lors de la remise des trophées et l'organisation d'un Hackathon (mise en concurrence d'équipes travaillant sur le développement d'applications) probablement sur les data relatives à l'emploi des jeunes. Les lauréats du concours de journalisme assureront la couverture de l'événement.

ETAT D'AVANCEMENT DES PO REGIONAUX

Michel NEUGNOT indique que le constat est positif, sans rupture par rapport aux anciennes programmations : les relations avec l'ensemble des partenaires sur le territoire se déroulent dans de bonnes conditions. Dans certaines régions, le dispositif va plus loin avec des comitologies partagées entre les régions, l'Etat, et les départements, permettant d'avoir une vision plus globale de l'action du FSE sur l'ensemble des territoires ; en outre, le partage de bonnes pratiques se fait jour entre

les services ce qui permet aux acteurs d'expérimenter un certain nombre d'approches territoriales.

Sur les POR, **Egidio CANCIANI** déclare que l'appréciation est plutôt positive : les CRS sont quasiment tous co-présidés dans les régions et les règlements intérieurs et les critères de sélection des opérations ont été adoptés.

Quelques points de vigilance :

- La question de la désignation des autorités de gestion n'est pas uniquement le problème du PON, mais aussi des POR. De fait, le souci majeur est lié au changement institutionnel qui doit intervenir à la fin de l'année, ce volet est donc à surveiller de près, compte tenu des implications en matière de trésorerie, notamment sur les avances de l'IEJ.

- Par ailleurs, les systèmes informatiques constituent un autre sujet d'attention : la mise en place de Synergie est très lente, avec une approche qui s'effectue « à la carte ».

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Sur la forfaitisation, **Corinne VAILLANT** indique que les difficultés d'interprétation entre territoires doivent être remontées de manière ciblée.

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA CLOTURE 2007-2013

Véronique GALLO souligne qu'il s'agit de la dernière ligne droite pour déclarer les dépenses programmées sur la programmation 2007-2013. Cet enjeu important requiert la mobilisation de l'ensemble des services gestionnaires, s'agissant de traiter un volume important de CSF sur une durée très courte, avec deux appels de fonds (30 octobre et mars 2016) et une date butoir pour la transmission des rapports de services faits aux autorités de certification à la mi-février 2016.

Le taux de programmation de la dotation du programme opérationnel CRE est de 100 % au 15 septembre. La part FSE correspondant aux dépenses déclarées à la CE lors du dernier appel de fonds s'élève à 3,8 Mds€ à mettre au regard de la maquette de 4,5 Mds€, soient 83 % de la dotation du programme.

A ce jour, le taux de certification des dépenses sur le PO CRE s'élève à 89 % de la dotation FSE, un pourcentage légèrement supérieur au programme opérationnel FEDER pour lequel la moyenne de certification est de 87 % et 82 % pour les programmes opérationnels Convergence. A noter, il n'y a pas de dépassement par axe et le rythme de production des CSF et des certifications est particulièrement soutenu sur l'axe 3.

En cette période de fin de gestion, un stock important d'opérations sont en attente de CSF, une grande partie étant gérée par les organismes intermédiaires : 33 % pour les Direccte, 33 % pour les conseil régionaux, 22 % pour les PLIE, 6 % pour les conseils départementaux et 6 % pour les autres OI.

L'article 79 du règlement général prévoit un plafonnement des paiements par la CE à 95 % du programme, le solde étant régularisé après la validation du rapport de clôture. Ce seuil de 95 % sera atteint par le cumul des paiements intermédiaires et de l'avance initiale lors de l'appel de fonds d'octobre 2015. Cela implique que cet appel de fonds sera remboursé partiellement par la CE, la DGEFP assurant le relais de trésorerie dans l'attente du règlement du solde du programme.

Egidio CANCIANI souligne qu'il ne faut pas baisser la garde même si la situation s'est améliorée en France sur la certification. La CE a remarqué les efforts réalisés en région par les CR et les Direccte sur ce volet et les remercie du travail effectué.

En réponse à l'ARF, les marges de flexibilité sont limitées car liées aux dates fixées d'un point de vue réglementaire : il est possible de certifier les dépenses effectuées avant la fin 2015 ; une autre date limite est le 31 mars 2017, moment où les Etats membres devront présenter leurs documents de clôture. Sur le paiement du solde, il devrait intervenir en 2018 au moment de la clôture.

Claire DESCREUX clôture la séance après avoir remercié les participants de leur présence.